L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

Le meunier, plus tranquille, continua son monologue:

—Quelle nuit!.... quelle existence que la mienne depuis une heure! Des alguazils entremettent des alcades qui conspirent contre mon honneur, des ânes qui braient quand il ne le faut pas; et là, dans ma poitrine, un misérable cœur qui a cédé douter de la femme la meilleure que Dieu ait jamais créée! Oh! sainte Vierge! faites que j'arrive vite à la maison et que j'y trouve ma Frasquita!

L'oncle Lucas continua sa route et arriva enfin à onze heures de la nuit devant la grande porte du moulin.

Malédiction! la porte du moulin était ouverte!

XX

Elle était ouverte.... et lui, en partant, avait entendu sa femme la fermer à clef. C'était donc elle, sans aucun doute, qui l'avait ouverte.

Comment? quand? pourquoi? Était-ce le résultat d'une surprise ou la conséquence d'un ordre? ou bien volontairement, en vertu d'un accord préalable avec le corrégidor?

Qu'allait-il voir? Qu'allait-il apprendre? Qu'est-ce qui l'attendait chez lui? Sana Frasquita avait-elle fui? L'avait-on enlevée? Était-elle morte?

—Le corrégidor comptait ne pas me voir revenir de la nuit, dit-il d'un air sombre, l'alcade avait sans doute l'ordre de m'enchaîner si je m'étais entêté à revenir chez moi.... Frasquita avait-elle tout cela? Était-elle dans le complot? ou n'est-elle été victime d'une violence infâme?

Le malheureux n'employa pas plus de temps à faire ces réflexions qu'il n'en mit à traverser la tonnelle.

La porte de la maison était ouverte aussi; la première pièce, comme dans toutes les maisons rustiques, était la cuisine.

Dans la cuisine il n'y avait personne.

Cependant un grand feu brûlait dans la cheminée; dans la cheminée où l'on ne faisait jamais de feu qu'en décembre.

Enfin à un crochet était suspendue une lampe allumée.

Que signifiait tout cela? Et comment concilier cet appareil de réception avec le silence de mort qui régnait dans le reste du logis? Qu'était devenue sa femme?

Alors seulement l'oncle Lucas aperçut des vêtements étendus sur le dossier de deux ou trois chaises placées devant le feu.

Il les regarda d'un œil fixe et poussa un ronflement qui finit par des sanglots.

L'infortuné porta les mains à son cou, crevant suffoquer. Livide, les yeux hagards, il contemplait cette dépouille avec horreur; on eût dit le condamné à mort devant sa dernière toilette. Pourquoi? Hélas! ce qu'il voyait là, c'était le manteau rouge du l'exécrable corrégidor, le tricorne, la veste gorge-de-pigeon, la culotte de soie noire, les bas blancs, les souliers à boucles, les gants, et jusqu'au bâton, jusqu'à l'épée.... Ce qu'il voyait là, c'était le linceul de son honneur.

Le terrible monsquet était toujours dans le coin où, deux heures auparavant, la Navarraise l'avait laissé.

L'oncle Lucas fit un saut de tigre et s'en empara; il plaça la bagette dans le canon et vit qu'il était chargé.

Il alla ensuite vers l'escalier qui conduisait à la chambre où il avait dormi tant d'années plein de confiance, et murmura sourdement:

—Ils sont là!

Il fit encore un pas dans cette direction; mais aussitôt il s'arrêta pour regarder autour de lui si quelqu'un l'observait.

—Personne! dit-il, je suis seul avec Dieu.... qui a permis cela!

Il allait enfin avancer lorsqu'il distingua sur la table un pli.... Le voir, s'en emparer, et le froisser dans ses mains fut l'affaire d'une seconde. Ce pli était la nomination du cousin de Frasquita, signée par don Eugenio de Zuniga y Ponce de Léon.

—Ceci est le prix de la vente! pensa l'oncle Lucas, mettant le papier dans sa bouche pour étouffer ses cris.—J'ai toujours soupçonné qu'elle aimait sa famille plus que moi.... Ah! nous n'aurons pas d'enfants!.... Voilà la cause de mon infortune!

Il se pleura de nouveau.

Ensuite il devint furieux et d'un geste terrible il s'écria:

—La haut! montons là haut!

Il commença à monter l'escalier, se retenant d'une main, de l'autre portant son mousquet et l'infâme papier entre les dents.

Arrivé à la porte de sa chambre qui était close, il vit que quelques rayons de lumière sortaient des jointures et du trou de la serrure.

—Ils sont là! répéta-t-il encore avec amertume.

Il arriva enfin devant la porte de la chambre où régnait le silence le plus complet.

—S'il n'y avait personne! murmura timidement dans son cœur une faible espérance; mais, au même moment, l'infortuné entendit tousser.

C'était la toux d'un asthmatique, la toux du corrégidor.

Plus de doute possible!.... Dans ce naufrage pas une planche de salut!

Le meunier eut dans les ténèbres un horrible sourire.—Comment de semblables éclaires ne déchirent-ils pas l'obscurité? Que sont donc les feux du ciel comparés à celui qui brûle parfois le cœur de l'homme?

Cependant tel était le caractère de l'oncle, qu'il se calma aussitôt qu'il eut entendu cette toux rédhibitoire.

La réalité lui faisait moins de mal que le doute.

Ainsi qu'il l'avait dit à sana Frasquita, ce jour-là même, du moment qu'il aurait la foi qu'il avait en elle, et qu'il était la vie de son cœur, il se convertirait en un homme nouveau.

La désillusion tuait en lui d'un seul coup tout son amour, en lui faisant voir le monde comme une région étrangère où il venait de débarquer.

Chose singulière, mais propre à de telles situations. Il eut un moment de demi espérance.

Si je me trompais! pensa-t-il.

Dans sa tribulation et son infortune il oubliait le pauvre homme, qu'il avait vu les habits du corrégidor près de la cheminée; qu'il avait trouvé la porte du moulin ouverte, et la preuve écrite de l'infâme trahison de sa femme!

Il regarda donc par le trou de la serrure, tremblant d'incertitude et d'angoisse. On n'aperçevait qu'un petit coin du lit du côté de la tête.... Mais dans ce petit coin on distinguait l'extrémité d'un tricorne, et sur ce traversin la tête du corrégidor.

Un nouveau sourire véritablement diabolique contracta son visage.

—Je suis maître de la vérité! murmura-t-il en se redressant tranquillement.

Et il redescendit l'escalier avec le même son qu'il avait mis à le monter.....

—L'affaire est délicate.... J'ai besoin de réfléchir.... Il y a temps pour tout.... pensait-il tout en descendant.

Arrivé à la cuisine, il s'assit et cacha son front dans ses mains.

Il demeura immobile longtemps, jusqu'à ce qu'un léger choc qu'il sentit à un de ses pieds le tira de sa rêverie.

C'était le mousquet qui avait glissé de ses genoux et qui lui donnait cette espèce d'avertissement.

—Non, non, te dis-je! murmura l'oncle Lucas regardant son arme. Tu ne me connens pas. Tout le monde aurait pitié d'eux.... et moi je serais pendu! Il s'agit d'un corrégidor, et tuer un corrégidor est encore en Espagne chose impardonnable! On dirait que je l'ai tué sur de simples soupçons, et on me pendrait! Silencons ou ne trait pas! Non, non, ce que je veux, c'est me venger, et après m'être vengé, triompher, mépriser, rire, oui, rire de tous.... éviter de la sorte que personne puisse jamais se moquer de ma bosse, qui serait grotesque à la potence!

Ainsi discourut l'oncle Lucas; il mit l'arme à sa place et se promena les bras derrière son dos rond, la tête basse, cherchant pour ainsi dire sa vengeance par terre, ou dans les choses abjectes de la vie, dans un stratagème vu'gaire et bouffon qui jetât un complet ridicule sur sa femme et sur le corrégidor, au lieu de chercher cette même vengeance dans la mort, devant la justice, sur l'échafaud.... comme aurait pu le faire un autre homme.

Ses yeux rencontrèrent les habits du corrégidor. Il s'arrêta et, son visage s'illuminant soudain, il éclata d'un rire formidable, se tenant les côtes, s'agitant comme un épileptique, et finit par se laisser tomber sur une chaise pour laisser passer cette convulsion de joie satanique. C'était le rire même de Méphistophélès.

A peine calmé, il se déshabilla avec une hâte fébrile, plaça ses habits sur les mêmes chaises qui avaient porté ceux du corrégidor, revêtit les vêtements de Sa Seigneurie depuis les souliers à boucles jusqu'au tricorne, ceignit l'épée, s'enveloppa du manteau rouge, prit le bâton et les gants, sortit du moulin et s'achemina vers la ville, en se balançant comme le corrégidor avait coutume de le faire: et répétant de temps en temps cette phrase qui résumait toutes ses pensées;

—Mme la corrégidore est belle aussi.

XXI.

Abandonnons pour un instant l'oncle Lucas, et âchons de savoir ce qui était survenu au moulin entre le moment où nous avons laissé sana la sana Frasquita et celui où son mari revint pour y découvrir des choses si surprenantes.

Une heure s'était à peine écoulée après le départ de l'oncle Lucas et de Tonnelo, lorsque la Navarraise, qui s'était promis de ne pas se coucher et qui tricotait dans sa chambre, au premier étage, entendit des cris plaintifs hors de la maison; des cris paraissaient venir du ceu-ci.

—Au secours! Je me noie! Frasquita! Frasquita.... criait une voix d'homme désespérée.

—C'est peut-être Lucas!—pensa la meunière prise d'une terreur que nous n'avons pas besoin de décrire.

Dans cette chambre il y avait la petite porte désignée par Gardana qui conduisait effectivement à la partie haute du canal.

Bien que la sana Frasquita n'eût pas reconnu la voix qui demandait du secours, elle l'ouvrit sans hésiter et se trouva en face du corrégidor tout ruisselant.

—Dieu me vienne en aide! Dieu me pardonne! balbutiait le vieillard,—j'ai cru que c'était fait de moi!

—Comment, c'est vous!..... Que signifie? Comment osez vous bien?..... Que venez-vous faire à cette heure?—cria la meunière, plus indignée qu'effrayée, mais en reculant, toutefois.

—Tais-toi! tais-toi,—dit le corrégidor tout penaud, se glissant à sa suite dans la chambre: je vais tout te dire.....—J'ai failli me noyer! L'eau m'emportait comme une plume! Tiens, regarde dans quel état je suis!

—Sortez! sortez d'ici! répliqua la sana Frasquita avec violence. Vous n'avez rien à m'expliquer!.... Je ne vous comprends que trop! Que m'importe à moi que vous vous noyiez? Vous m'appelez! Quelle infamie! C'est pour cela que vous avez fait arrêter mon mari!

—Ecoute, ma chère....

—Je ne veux rien écouter! Allez-vous en sur-le-champ, monsieur le corrégidor!.... Allez-vous en.... ou je ne réponds pas de votre vie.

—Que dis-tu?

—Ce que vous entendez! Je suis seule dans cette maison, mais je suffis à la faire respecter.... Allez-vous-en, vous dis-je, ou je vous jette à l'eau une seconde fois!

—Allons, petite! ne crie pas ainsi, je ne suis pas sourd, ajouta le vieux drôle. Si je suis ici c'est pour quelque chose.... Je viens rendre la liberté à l'oncle Lucas, qui a été arrêté par méprise; mais avant tout j'ai besoin que tu fasses sécher mes habits.... Je suis trempé jusqu'aux os!

—Je vous répète de vous en aller!

—Tu ne sais pas ce que tu dis. Regarde.... Je t'apporte la nomination de ton cousin.... Alume la lampe et nous causerons.... Pendant que mes habits vont sécher, je me coucherai dans ce lit.

—Ah, vous l'avouez donc! C'est pour moi que vous êtes venu! et vous avez fait arrêter mon Lucas! et vous apportez la nomination! Saints et saintes du paradis! que s'est donc figuré ce magot?!

—Frasquita! je suis le corrégidor!

—Fussiez-vous le roi, qu'est-ce que cela peut me faire? Moi, je suis la femme de mon mari, et la maîtresse de cette maison! Croyez-vous que j'aie peur des corrégidors? Je saurai aller à Grenade, à Madrid, au bout du monde demander justice contre un vieil insolent qui traîne ainsi son autorité dans la boue! Et surtout je saurai demain mettre ma mantille et aller voir votre femme!

—Tu ne feras rien de tout cela! répondit le corrégidor pendant patience! on changeant de tactique. Tu n'en feras rien; parce que si tu ne veux pas entendre raison, je te brûlerai la cervelle....

—Vous me brûlerez la cervelle! Vous!

—Oui, et pour moi il n'en résultera aucun désagrément, j'ai dit précisément en partant que j'allais à la recherche de malfaiteurs.... Ainsi ne sois pas sotte.... laisse-toi donc adorer.

—Me brûler la cervelle, monsieur le corrégidor, répéta la Navarraise, le corps en avant comme pour s'élancer sur son adversaire.

—Si tu le veux absolument, répondit le corrégidor, mort de peur, et montrant une paire de pistolets de poche.

—Des pistolets amis! Et dans l'autre poche la nomination de mon cousin, dit la sana Frasquita, hochant la tête de haut en bas. Oh! alors mon choix n'est plus douteux. Que Votre Seigneurie attende un instant, je vais chercher de la lumière.

Et elle descendit l'escalier quatre à quatre.

(*La continuer.*).

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant les affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à la [illegible]

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentantes de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un dindon sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un dindon ou une dinde sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un canille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un lièvre ou un lapin, un ortolan, un pinson, un orolie, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte défruite ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dite animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les vendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à moins que le vendeur ne prouve un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ci indiquées, tuées ou prises, aucun des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où occasionnées auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, s'acquittera pas de ses pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les officiers de district *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à-dater du 1er juin 1877, et toutes les lois en partie de loi contraires sont rapportées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(31238) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 avril 1877.
(31238) FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WM. HYTHONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée le 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
CANADA, FRANCEUIL mercredi, 26 septembre.
*ST-LAURENT, Lachenez, mercredi, 3 octobre
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35
Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et nourriture, 90 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent,
Galiez Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.
Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.
La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours alternativement, de Philadelphie et de New-York.
Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.
Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.
Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.
Agents à la Nouvelle-Orléans:
A. K. MILLER & CO.,
Au No 23 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Four New-York directement,
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de Canal street, le JEUDI, 20 Sept, à 3 h. A. M.
Le warrant sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....$15.
— Billet d'excursion $80.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet. No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.
Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbury, Madisonville et Covington.
Le bel et rapide steamer CAMELIA, Fin marchant à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis, capitaine Wm. Hanover, partira pour ces mêmes villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, ils jusqu'à l'old landing sur le rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le SAMEDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Il aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.
Il ne sera positivement reçu de fret après le départ du train qui précède le départ du bateau, et le steamer doit partir.
Les voyages seront faits régulièrement, à moins de nouvelles toute cela de contraire.
C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer CAMELIA,
Très un marchant à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai— Au No 42 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les ports de l'Ouest.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathes, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Ce bateau a Vicksburg, Davis' Bend et sur les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Aucuer pour Memphis, Leslie et Lexington.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 146 Commune et HITZ & CARLIN, No 6 Chaînes.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Montgomery et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent.
25sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opélousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière de Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA, H. H. Stead, capitaine, T. Tobin, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITZ & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.
7 sept—

Paquebot régulier des Opélousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA, H. H. Stead, capitaine, T. Tobin, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, et rue Gravier.
HITZ & CARLIN, No 6 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 sept—

Paquebot régulier des Opélousas, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le CORA, capitaine, J. P. McELROY, capitaine, J. W. ROBERSON, commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, à MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
Au No 42 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, capitaine,
M. H. LANDRY, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les LUNDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. LEVEL,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

HAGAN'S
Magnolia Balm
A NEW APPLICATIONS MADE A
Pure Blooming Complexion.
It is Purely Vegetable, and its operation is soon and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Healsand removes all Blotches and Pimples, disguiling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with
YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.
Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 48 Park Place & New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord représentant leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—
De Brême — De la Nille-Orléans
Hannover.....12 sept, environ 14 oct.
Frankfurt.....10 oct. " 11 nov.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nille-Orléans:
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$90 en or
De la Nille-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or, Entrepont.....$45 en or
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$35 en or; Entrepont.....$15 en
Les paquebots marqués de l'astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
Les enfants de 1 à 10 ans, demi-prix.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nille-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Texas.
A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BEALE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures et demie du soir pour la Nille-Orléans. Le bateau qui se relaie au train d'excursion de Dimanche partira tel jour à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.
Le train reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer Pontchartrain.
Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, se Division.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.
6 heures.....A. M. 6 heures.....A. M
7½ heures.....A. M. 8½ heures.....A. M
9 heures.....A. M. 10 heures.....A. M
10½ heures.....A. M. 11½ heures.....A. M
Midi.....M. 1 heure.....P. M
2 heures.....P. M. 3½ heures.....P. M
4 heures.....P. M. 5½ heures.....P. M
6 heures.....P. M. 7½ heures.....P. M
Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 2 h. P. M.
Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nille-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.
Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Arrivée.
Expré.....7.45 A. M. Expré.....9.00 A. M.
Expré.....5.40 P. M. Expré.....6.20 P. M.
Traind'agrément(sauf dimanche) seulement, 8.10 P. M. Train d'agrément (dimanche seulement) 7.20 A. M.
Les wagons-salons de Pullman font tous les trains à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et Boston sans aucun seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:
DEPART. ARRIVE.
Express.....7.45 A. M. Express.....9.50 A. M.
Express.....5.40 P. M. Express.....6.20 P. M.
Coast Train (Saturday only).....8.10 P. M. Coast Train (Monday only).....7.20 A. M.
Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without changing only one change to New York and Eastern cities.
Tickets office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1er juin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:
DEPARTS. ARRIVEES.
Express No 1...5.30 P. M. Express No 2...10.30 A. M.
Express No 3...6.15 A. M. Express No 4...8.15 P. M.
Les Nos 1 et 2 sont les trains express, les Nos 3 et 4, tous les jours excepte le dimanche.
CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee.
Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train qui part de Jackson, Tennessee, aux voyageurs en destination de St. Louis de Jackson et quitte le train à St. Louis sans changement jusqu'à New York, et les villes de la Nouvelle-Orléans.
Le train du vendredi soir ne se rendra pas à Du Quoin pour Chicago.
Les trains d'agrément entre la Nille-Orléans et Mc Comb City partent de la Nille-Orléans à 3h. 30m P. M. le samedi, et à 7h. 30 min du matin. Ils arrivent à 8 h. 15 m A. M et à 9 h. 50 P. M. le dimanche, et à 9 h. 30 m A. M le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 78

Great Jackson Route.
New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—
DEPART. ARRIVE.
Express No 1...5.30 PM. Express No 2...10.30 AM
Express No 3...6.15 AM. Express No 4...8.15 PM
No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.
And for ST-LOUIS one sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and Mc Comb City.
Leaves New Orleans 3.30 PM Saturday, and 7.30 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 9.50 PM Sunday, and 9.30 AM Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
J. C. CLARKE, V. P. & G. M. 1a jv 78

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et de Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
Le BERRY partira tous les jours de la rue Ste Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Avery à 8 heures A. M.
Le Berry sera les points de Bayou Lafourche, entre Thibodeaville et Lockport, sera transporté sur leur bateau à vapeur pour toute la journée.
Le taux de fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Morgan City, est reduit pour le moment.
Des connections spéciales pour fret seront établies avec les chemins de fer